



accident : j'ai roulé sur un chat

Par **zoreol**, le **06/03/2012** à **09:03**

Bonjour, hier midi en voulant rendre visite à un ami, j'ai ouvert le portail de la cour commune, j'ai roulé au pas et j'entends un crack, je recule immédiatement et voit un chat faire un bond de plus d'un mètre et se trainer l'arrière train en hurlant à la mort...c'est le chat de la voisine de mon ami. Alors j'ai pris le chat immédiatement et l'ai emmené chez le vétérinaire, résultat: il va s'en sortir, mais cela va me couter 1800 euros en tout. J'ai appelé mon assurance voiture (je suis tout risque) mais la dame m'a dit que tant que ma voiture n'avait pas de dégât, ils ne prenaient rien en charge...

Je trouve cela scandaleux. Ce pauvre chat qui ne demandait rien à personne, je roule dessus, et je ne suis même pas en tort?

Je ne vois pas vers quelle assurance me tourner car c'est une sacrée sommes, avons nous une assurance "responsabilité civile"? mais je ne comprends pas de quoi dépendrait cette assurance. Je précise, que la voisine n'a pas d'assurance pour son chat, et que je tiens à réparer moi même l'incident.

Merci

Par **janus2fr**, le **06/03/2012** à **11:22**

Bonjour,

Malheureusement, à part payer de votre poche...

N'importe quelle autre assurance que votre assurance auto refusera de couvrir l'accident car les dégâts causés par l'intermédiaire d'un véhicule nécessitant sa propre assurance sont toujours exclus.

Par **razor2**, le **06/03/2012** à **19:49**

Bonjour, vous n'êtes pas fautif dans cet accident. C'est le propriétaire du chat qui est fautif. Juridiquement, vous n'avez rien à payer. Après, "moralement", à vous de voir...